

COUNCIL RESOLUTION

of 31 March 1995

on cooperation in the field of youth information and studies concerning youth

(95/C 207/02)

1. The Council underlines the importance of youth information and information on young people as factors encouraging mobility and European citizenship, as well as the need to set up concerted action in this field.

It notes that information services for young people, based on common principles, such as those defined in particular in recommendation No R(90)7 of the Committee of Ministers of the Council of Europe (Information and Counselling for Young People in Europe), exist in most of the Member States.

It welcomes the cooperation efforts made in the youth information field since 1988, which culminated on 26 June 1991 in the adoption by the Council and the Ministers for Youth meeting within the Council of the resolution on priority actions in the youth field, and enabled youth information and studies concerning youth to appear among the five actions listed in the framework of the 'Youth for Europe III' programme.

2. The Council agrees to step up cooperation in the following fields:

- the training of information workers, socio-educational youth workers and educators (professionals and volunteers) working in the youth information sector,
- the linking of youth information structures in the Member States,

RÉSOLUTION DU CONSEIL

du 31 mars 1995

sur la coopération dans le domaine de l'information des jeunes et des études concernant la jeunesse

(95/C 207/02)

1. Le Conseil souligne l'importance de l'information des jeunes et de l'information sur les jeunes comme facteurs favorisant la mobilité et la citoyenneté européenne, ainsi que la nécessité de mettre en place des actions concertées dans ce domaine.

Il constate que des services d'information en direction des jeunes et qui s'appuient sur des principes communs, tels que définis notamment dans la recommandation n° R(90)7 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (Conseils et informations à donner aux jeunes en Europe), existent dans la plupart des États membres.

Il se félicite de l'effort de coopération mené en matière d'information des jeunes depuis 1988, qui a abouti le 26 juin 1991 à l'adoption par le Conseil et les ministres de la jeunesse réunis au sein du Conseil de la résolution sur les actions prioritaires dans le domaine de la jeunesse et qui a permis que l'information des jeunes et les études concernant la jeunesse figurent parmi les cinq actions prévues dans le cadre du programme «Jeunesse pour l'Europe III».

2. Le Conseil convient d'intensifier la coopération dans les domaines suivants:

- la formation des informateurs, des animateurs socio-éducatifs et des éducateurs (professionnels et bénévoles) intervenant dans le secteur de l'information des jeunes,
- la mise en réseau des structures d'information des jeunes des pays membres,

- regular studies on young people in the countries of the European Union.

(a) Training: The Council notes, on the one hand, that young people need to be more familiar with the countries and institutions of the European Union in order fully to exercise their European citizenship and their right to mobility and, on the other hand, that in receiving, informing and advising young people, information service staff play a vital role in the transmission of information.

It therefore emphasizes the need to encourage such staff to take account of the European dimension in the course of their work.

With this aim in mind, it calls for the youth workers responsible for providing young people with information to receive training enabling them to:

- become better acquainted with the Member States and their practices in the field of youth information,
- acquire a knowledge of Community programmes, in liaison with all the agencies responsible for administering programmes on the national level and with the appropriate services at Community level.

(b) Network links: the Council notes the current trends in connection with the development of multi-media products and considers that the services producing, editing and circulating information are especially concerned by these new technologies.

Having regard to previous experience of cooperation between the Member States' information structures, the Council stresses the importance of stepping up the networking of these structures and of taking existing information structures into account. To this end, it notes that current technologies offer increased opportunities for cooperation. It acknowledges the

- des études périodiques sur les jeunes des pays de l'Union européenne.

a) Formation: le Conseil constate, d'une part, que les jeunes ont besoin de mieux connaître les pays et les institutions de la Communauté européenne afin d'exercer pleinement leur citoyenneté européenne et leur droit à la mobilité, d'autre part, que les personnels des services d'information, en accueillant, en informant, en conseillant les jeunes, jouent un rôle primordial dans la transmission de l'information.

Il souligne, en conséquence, l'opportunité d'encourager ces personnels à prendre en compte la dimension européenne dans leurs interventions.

Il souhaite que, dans cet objectif, les personnels relayant l'information auprès des jeunes bénéficient de formations leur permettant:

- de mieux connaître les pays membres et leurs pratiques en matière d'information des jeunes,
- d'acquérir une connaissance sur les programmes communautaires, en liaison avec toutes les agences chargées de gérer ces programmes au plan national et avec les services compétents au niveau communautaire.

b) Mise en réseau: le Conseil note les évolutions actuelles liées au développement des produits multimédias et considère que les services producteurs, éditeurs et diffuseurs d'information sont notamment concernés par ces nouvelles technologies.

Considérant les expériences antérieures dans le domaine de la coopération entre les structures d'information des États membres, le Conseil souligne l'intérêt de renforcer la mise en réseau de ces structures et de tenir compte des réseaux d'information existants. À cette fin, il note que les technologies actuelles offrent des possibilités accrues de coopération. Il

importance of giving young people easier direct or indirect access to this type of network.

It calls for action to promote cooperation via the networks in the collecting of data on mobility and exchanges (e.g. studies, employment, accommodation, leisure activities, transport, etc.). The aim is to allow the rapid exchange of targeted information, accessible in the languages of the Member States, the augmenting and updating of databases, and a better supply of high-quality information for young people.

(c) Regular studies: The Council understands the importance of regular studies, surveys and statistics based on scientific methods to obtain a better understanding of young people's expectations and needs and the factors that affect their lives. Such studies, surveys and statistics should focus on a number of targeted areas taking into account the European dimension, including mobility.

3. The development of these three areas of cooperation at European level will have to take into account the organization of the structures that exist in the Member States for youth information and for the provision of information about young people.

The Council:

- regards these three areas as having priority when it comes to implementing the policy of cooperation in the youth information field, as embodied in the 'Youth for Europe III' programme, for example, in such a way as to promote, in particular, a dialogue between young people and the Community,
- emphasizes the importance of close cooperation with the Council of Europe in this field,
- invites the Commission to take account

convient de l'importance de faciliter aux jeunes l'accès direct ou indirect à ce type de réseau.

Il souhaite la mise en oeuvre d'actions en vue de promouvoir la coopération à travers les réseaux pour la collecte de données sur la mobilité et les échanges (par exemple: études, emploi, hébergement, loisirs, transports, etc.). L'objectif est de permettre des échanges rapides d'informations ciblées, accessibles dans les langues des États membres, l'enrichissement et la mise à jour de bases de données et une offre d'information de qualité auprès des jeunes.

c) Études périodiques: le Conseil mesure l'intérêt de disposer régulièrement d'études, d'enquêtes et de statistiques fondées sur des méthodes scientifiques pour mieux connaître les attentes et les besoins des jeunes, ainsi que les facteurs qui influencent leur vie. Ces études, ces enquêtes et ces statistiques devraient se concentrer sur un nombre de domaines ciblés prenant en compte la dimension européenne, notamment la mobilité.

3. Le développement de ces trois axes de coopération au niveau européen devra tenir compte de l'organisation des structures d'information des jeunes et sur les jeunes existant dans les États membres.

Le Conseil:

- estime que ces trois axes constituent des priorités dans la mise en oeuvre de la politique de coopération dans le domaine de l'information des jeunes, telle que reprise notamment dans le programme «Jeunesse pour l'Europe III», de manière à favoriser en particulier le dialogue entre les jeunes et la Communauté,
- souligne l'importance d'une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe dans ce domaine,
- invite la Commission à tenir compte du

of the follow-up to initiatives in the three fields in the framework of the evaluation report provided for in Article 9 of the Decision establishing the 'Youth for Europe III' programme.

suivi des initiatives dans les trois domaines dans le cadre du rapport d'évaluation prévu à l'article 9 de la décision établissant le programme «Jeunesse pour l'Europe III».